



3^{ème} édition « Nuit des VETERANS »
- TOURNOI DEPARTEMENTAL du TT LOPERHETOIS -
- Vendredi 30 avril 2014 à 20h00 - Pointage 19h30 -

- De nombreux lots récompenseront les meilleurs joueurs des tableaux. Le club de Tennis de Table de LOPERHET vous invite à participer, le vendredi 30 avril 2014 à son 3^{ème} Tournoi de Tennis de Table « NUIT DES VETERANS ».
- Il se déroulera dans la salle spécifique de LOPERHET.
- Ce tournoi départemental n'est pas homologué.

REGLEMENT

Article 1 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses vétérans licenciés(es) à la F.F.T.T., F.S.G.T. et l'U.F.O.L.E.P.

Article 2 : Le tournoi se dispute sur 14 tables à la salle omnisports, rue du Stade - LOPERHET

Article 3 : Le classement des joueurs et joueuses est celui en vigueur depuis le 1er janvier de la saison en cours et équivalent pour les joueurs n'ayant pas de classement (licenciés F.S.G.T. et U.F.O.L.E.P.).

Article 4 : Le tournoi est placé sous la responsabilité de Michel COAT et Pascal LAURANS, Directeurs des Epreuves.

Article 5 : Droits d'engagement : 11 € (compétition et repas compris, sans boisson).

Article 6 : Une restauration est prévue sur place : buffet de crudités, charcuterie, fromage et dessert.

Article 7 : Tableaux, catégories, horaires :

A – 500 à 799 points – 20h00 ;	ou équivalents
B – 800 à 899 points – 20h00 ;	
C – 1000 à 1199 points – 20h00 ;	
D – 1200 points et plus – 20h00 ;	

E – Consolante des tableaux A +B – après les poules ;

F – Consolante des tableaux C+D – après les poules.

G – Doubles « tirés du chapeau » - Le cumul des points des 2 joueurs(es) ne peut excéder 3000 points. Si l'horaire le permet.

Article 8 : Les tableaux A à D se déroulent par poules de 4 joueurs(es). A l'issue des poules :

- les deux premiers(e) sont qualifiés pour disputer le tableau final et un classement intégral sera effectué ;
- les suivants(e) sont placés dans les tableaux E et F des consolantes suivant leurs points et un classement intégral sera effectué.

Article 9 : Tout joueur(se) non présent 10 mn après l'appel de son nom sera « scratché ».

Article 10 : Toutes les parties se disputeront au meilleur des 3 manches. Toutefois, si l'horaire le permet le Juge arbitre se réserve le droit de les porter au meilleur des 5 manches après les poules.

Article 11 : Les inscriptions seront prises jusqu'au 27 avril 19h00. Aucun engagement ne sera accepté par la suite.

Article 12 : Le tirage au sort sera réalisé le 28 avril à 20h00 à la salle omnisport de Loperhet.

Article 13 : Les droits d'engagements seront réglés à la table de marque avant le début de la compétition.

Article 14 : Dès leur arrivée, les joueurs(es) doivent se faire pointer à la table d'arbitrage afin de participer aux différentes épreuves.

Article 15 : Le tournoi se déroulera sans interruption. Un buffet vous sera présenté en libre service dans le « Club House ».

Article 16 : Le club décline toutes responsabilités civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc... dont pourraient être victimes les joueurs(es).

IMPORTANT : Les inscriptions seront prises par téléphone ou messagerie jusqu'au 27 avril 19h00 au plus tard auprès de :

Géraldine CARIU
contactttlope@gmail.com
06 87 46 51 16

Isabelle POULIN
isapoulin@hotmail.fr
06 08 31 61 05